



**BRANGEON**  
 Transports et logistique

## Mesures correctives



7, route de Montjean • CS 80046 • La Pommeraye • 49620 Mauges-sur-Loire  
 Administration Tél. 02 41 72 11 55 • Fax 02 41 72 40 59  
[transport@brangeon.fr](mailto:transport@brangeon.fr) • [www.brangeon.fr](http://www.brangeon.fr)



qualimat



Garanti GMP+ FSA  
 Unité d'empilage  
 vertical

RSE

Transports Brangeon : SAS au capital de 3 242 510 € • Siège social : « Le Pélican » • 7, route de Montjean • La Pommeraye  
 • 49620 Mauges-sur-Loire • RCS Angers 451 242 838

La société BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ayant obtenu 67/100 points à l'index de l'égalité professionnelle de 2025 au titre de l'année 2024, elle doit mettre en œuvre des mesures correctives.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, des mesures correctives doivent être publiées lorsque les résultats de l'Index égalité femmes/hommes sont inférieurs à 75 points.

Ces mesures sont fixées pour les seuls indicateurs pour lesquels l'entreprise n'a pas atteint la note maximale et sont définies dans le cadre de la négociation obligatoire relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la qualité de vie au travail et l'emploi des travailleurs handicapés.

La société Brangeon Transports et logistique est tenue de définir des mesures correctives en matière d'écart de rémunération, d'écart de taux d'augmentations individuelles, d'écart de taux de promotions et des dix plus hautes rémunérations qui sont les suivantes :

### **Indicateur : Ecart de rémunération**

#### **Domaine d'action : Recrutement**

- Valoriser et capitaliser les actions en faveur de la mixité en communiquant en interne et en externe afin de promouvoir les potentialités d'accès à tous aux différents emplois et d'attirer des profils diversifiés (journal contact, réseaux sociaux, etc.).

### **Indicateur : Ecart de taux d'augmentations individuelles**

#### **Domaine d'action : Rémunération effective**

- Mobiliser les responsables hiérarchiques avant l'attribution des augmentations individuelles et rappeler les obligations légales en matière d'égalité salariale.

### **Indicateur : Ecart de taux de promotions**

#### **Domaine d'action : La formation et promotion professionnelle**

- Développer la mobilité interne des collaborateurs en assurant la promotion des postes à pourvoir en interne via le magazine contact et via le SIRH.
- Etudier systématiquement les souhaits de formation identifiés et les souhaits de mobilité professionnelle géographique et fonctionnelle.

### **Indicateur : Dix plus hautes rémunérations**

Compter deux femmes parmi les dix plus hautes rémunérations à horizon 2027, dans la mesure du possible et sous réserve d'avoir des candidatures du sexe sous-représenté.

